

## REGLEMENT INTERIEUR

---

### ① Horaires de classe : 8 h 45 – 12 h 00 / 13 h 30 – 16 h 30

L'école est ouverte le matin à 8 h 35 et l'après-midi à 13 h 20 (pour les élèves ne déjeunant pas à la cantine).

Pour le bon déroulement des activités et par respect pour les enseignants et leurs camarades, il est essentiel que tous les enfants soient à l'heure pour le début de la classe (matin et après-midi).

---

### ② Accueil des élèves

Les parents des élèves de PS, MS et GS accompagnent leurs enfants jusqu'à la porte de la classe. Les élèves des niveaux supérieurs rejoignent seuls leur classe.

Avant 8 h 35, les enfants qui attendent l'ouverture du portillon sur le trottoir sont sous la responsabilité de leurs parents. D'ailleurs, pour des raisons de sécurité, il est inutile d'arriver trop tôt.

---

### ③ Sortie des élèves

A 12 h 00, tous les élèves sont reconduits au portail.

A 16 h 30, après l'ouverture du portillon par une enseignante, les parents des élèves de PS-MS reprennent leurs enfants à la porte de la classe.

Les parents des élèves du GS au CM2 attendent leurs enfants au portillon.

---

### ④ Fréquentation scolaire – Assiduité

L'école est obligatoire à partir de 6 ans.

Chaque absence est notée et justifiée dans un registre que l'inspecteur consulte lors des visites pour contrôler la fréquentation scolaire de chaque enfant.

L'école n'est pas obligatoire avant 6 ans, mais lorsqu'un enfant est inscrit à l'école maternelle, la famille se doit de le scolariser régulièrement.

---

### ⑤ Absences

Toute absence doit être justifiée par un écrit signé des parents.

Si l'absence n'a pas été prévue, la famille doit en informer l'école le jour même.

Les vacances familiales, les divers rendez-vous chez un médecin ou un spécialiste, doivent être pris en dehors du temps scolaire.

---

### ⑥ Santé

Un enfant malade n'a pas sa place à l'école (un enfant fiévreux est un enfant malade).

Il est préférable de ne renvoyer un enfant à l'école que lorsqu'il est complètement guéri.

Aucun médicament n'est donné à l'école, sauf cas exceptionnel sur prescription du médecin scolaire.

En cas de maladie contagieuse, la famille informe l'école au plus vite.

---

⑦ *Hygiène*

Pour le bien-être de tous, chaque enfant doit arriver propre à l'école.

La famille se doit de surveiller régulièrement les cheveux de ses enfants, de faire les traitements qui s'imposent en cas de présence de poux et d'en avertir l'école.

---

⑧ *Vêtements*

A l'école, et plus particulièrement en maternelle, les enfants doivent avoir des tenues pratiques, confortables et peu fragiles.

Une tenue propre et décente (en particulier pour les plus grands) est exigée.

L'école ne peut être tenue responsable de la perte ou de la dégradation d'un vêtement.

---

⑨ *Objets personnels*

Les objets de valeur, gadgets, objets dangereux, chewing-gums... ne sont pas autorisés à l'école.

Les jouets personnels restent à la maison.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

---

⑩ *Liaison parents-enseignants*

Une réunion de parents est organisée dans chaque classe au cours du premier trimestre.

Les enseignants se tiennent à la disposition des parents qui désirent un entretien particulier.

Pour cela, les parents prennent rendez-vous avec l'enseignant concerné par le biais du cahier de liaison.

Toute information importante est signalée par écrit dans ce cahier.

Ce règlement intérieur a été élaboré pour permettre un mieux vivre des enfants au sein de l'école.

Il est complété par des règles de vie instaurées dans chaque classe.

En cas de non-respect des différentes règles établies, des sanctions adaptées à l'âge de l'élève seront appliquées par les enseignants.

La famille s'engage à respecter l'ensemble des points de ce règlement.

A..... le .....

Signature des parents